



## MFR CHAPEAU CORNU

### Ecole Privée Technique

## BPJEPS Animation Sociale

*Statut : scolaire ou formation continue*

### LES FINALITES :

Le BPJEPS est un **diplôme de niveau IV** délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Il apporte et atteste d'une qualification professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques ou sportives, socio-éducatives ou culturelles. Le diplôme est délivré au titre d'une spécialité. Notre choix s'est orienté sur **l'animation sociale**.

La possession du diplôme confère à l'animateur les compétences relatives :

- A la prise en charge des publics en situation de handicap.
- A l'organisation de la vie sociale ;
- A la mise en activité des personnes et des groupes ;
- Au soutien à l'émergence de projets à caractère collectif ou individuel ;
- Au maintien de l'autonomie de la personne ;
- A l'insertion sociale ;
- A la conduite de projets culturels.

### LA FORMATION:

C'est une formation par alternance :

En général, une semaine de formation en centre, alternée avec 3 semaines (ou 4) en milieu professionnel

Au total **2026h** : 19 semaines en MFR (**626h**) et 40 semaines en milieu professionnel (**1400h**).

**La formation débutera le 11 Octobre 2010 et prendra fin le 13 Janvier 2012 (ou le 7 Février 2012 pour l'UCC).**

### STATUT:

Cette formation peut s'adresser à différents types de public :

- En formation continue, salariés provenant des secteurs de l'animation sociale en maisons de retraite, EHPAD, milieu hospitalier, structures d'accueil ou d'hébergement pour enfants ou adultes handicapés.
- En contrat de professionnalisation.
- Financement personnel.

### LES STAGES:

**Stage obligatoire** d'une durée totale de **40 semaines** à effectuer dans une structure du champ professionnel de l'animation sociale.

Les périodes de formation professionnelle en structure sont des phases déterminantes de la formation car elles permettent :

- **d'appréhender concrètement l'organisation** des établissements et des services de

- l'animation sociale, leurs personnels et leurs usagers ;
- **d'apprendre à travailler en situation réelle**, en présence de publics, avec les ressources et les contraintes du milieu professionnel ;
  - **de s'insérer dans une équipe de professionnels** ;
  - **de mettre en œuvre ou d'acquérir des compétences** définies dans le référentiel du diplôme, sous la responsabilité d'une personne qualifiée.

La formation en milieu professionnel contribue à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel.

Les lieux de stage possibles sont : MAPAD, Maison de retraite, EHPAD, établissements hospitaliers, structure d'accompagnement ou d'hébergement pour enfants ou adultes handicapés, centres sociaux, maisons de quartier, centre de détention et de réinsertion.

**La recherche des structures de stage incombe au futur stagiaire.**

### **HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS :**

Une formation organisée sous forme **d'Unités Capitalisables**:

- **4 UC transversales**: communes à l'ensemble des BPJEPS: Communiquer, caractéristiques des publics, préparer un projet, participer au fonctionnement de la structure = **162H**
- **5 UC de spécialité** (animation sociale): Préparer une action d'animation, encadrer un groupe, mobiliser les connaissances, conduire une action, maîtriser les supports = **270h**
- **1 UC d'adaptation à l'emploi**: bâtir ou développer un réseau de partenaires = **140h**
- **54h** liées à l'alternance et à notre mode de fonctionnement.

Nous proposons également une **Unité Capitalisable Complémentaire** (optionnelle) centrée sur « **l'accompagnement et l'intégration des personnes en situation de handicap** » = 70h en centre (2 semaines) et 70h en stage. Cette UCC sera enseignée à la fin de la formation.

NB: pour accéder à l'UCC, il faut déjà être titulaire d'un BPJEPS, ou suivre notre formation.

### **CONDITIONS D'ADMISSION :**

Le candidat doit fournir un dossier retraçant son expérience personnelle ainsi que ses motivations. Il participe ensuite à des tests de sélection: un devoir de rédaction sur un sujet d'actualité + un entretien oral.

Les pré-requis sont:

- Soit, le candidat à l'entrée en formation possède une expérience professionnelle ou bénévole d'une durée d'au moins égale à six mois dans le domaine de l'animation.
- Soit, le candidat est titulaires d'un des diplômes d'Etat suivant:
  - le Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien ;
  - le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ;
  - le Diplôme Professionnel d'Aide Soignant ;
  - le Diplôme d'Aide Médico-psychologique ;
  - le Certificat d'Aptitudes Professionnelles « Petite Enfance » ;

- le Brevet d'Etude Professionnelles « Carrières sanitaires et sociales » ;
- le Brevet d'Etudes Professionnelles agricoles « Services Aux Personnes ».

### **CONDITIONS D'EXAMEN :**

Les Unités Capitalisables sont réunies en 3 groupes, évalués en cours de formation, en centre, ou sur la structure professionnelle.

L'UCC sera évaluée seule, en fin de formation.

### **TARIFS:**

Coût formation selon le statut :

#### **BPJEPS Animation Sociale**

Financement personnel : 3725 €      Salarié en CIF : 5728 €

**UCC** « Accompagnement et intrégration des personnes en situation de handicap »

Financement personnel: 416,50 €      Salarié en CIF: 640,50 €

Frais de dossier	39 €
Cotisation MFR	88 €
Abonnement « Le Lien »	12 €

Tarif Restauration et hébergement dans l'établissement :

Demi pension :	39.50 €	la semaine
Internat :	79.00 €	la semaine

Accès possible par navette bus, lundi et vendredi : tarif annuel : 67€